

## SÉANCE du 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le onze juin, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Georges FOURRÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, BOUCHER Jean-Claude, Mmes LAVA Francine, SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, M. HERDHUIN Jacques, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme BIBLOCQ Stéphanie, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme SONNETTE Séverine, MM. DIDIER Gérard, THIRIOT Daniel, Mme PLANSON Patricia, M. BESSÉ Jean-Pierre et Mme LEGUILLETTE Christine.

Absents ayant donné pouvoir : M. LANGRENÉ Claude à M. FOURRÉ Georges, M. ROMELOT Jean à M. FALLET Jean-Luc, Mme DOINEL Josiane à Mme LAVA Francine, M. PROUVOST Gérard à Mme NAUDÉ Marie-Josèphe, Mme FÉTY Nora à Mme BIBLOCQ Stéphanie, MACREZ Stéphanie à Mme SONNETTE Séverine.

Absent excusé : néant.

Absent : M. TEKOUK Beudihiba.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme SANCHEZ Marie.

Le compte-rendu de la séance du 22 avril 2014 fait l'objet d'une observation de M. BESSÉ Jean-Pierre à propos de son abstention pour le vote d'une subvention exceptionnelle à "l'association les Ambassadeurs du Terroir et du Tourisme en Vallée de Marne". Il souhaite s'expliquer à ce sujet car il aimerait connaître davantage le projet de cette association.

### **MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : REVERSEMENT FOND AMORÇAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE**

La loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a redistribué les heures de cours dans les écoles primaires et maternelles sur quatre jours et demi au lieu de quatre jours. En complément, les collectivités doivent proposer une offre d'activités périscolaires.

La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne met en place les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la rentrée scolaire 2014/2015, dans la mesure où les communes lui ont transféré la compétence "ALSH-Périscolaire".

Un fonds dénommé "fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré" a été institué en faveur des communes, à hauteur de 50 € par enfant scolarisé sur leurs communes, montant fixé par arrêté ministériel du 2 août 2013 et éventuellement une dotation supplémentaire de 40 € par enfant si les communes sont éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale. Il vise à contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat dans le cadre de la réorganisation des rythmes scolaires.

Les aides apportées par le fonds sont calculées en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans la commune. Un montant forfaitaire par élève sera versé à toutes les communes organisant ces nouveaux rythmes scolaires.

L'aide est versée aux communes à charge pour ces dernières de reverser les aides qu'elles perçoivent.

Seule la commune de Pavant ne reversera pas le fonds à la Communauté de Communes du Canton de Charly dans la mesure où les NAP sont organisés par une association.

Il est proposé de reverser l'intégralité de la dotation perçue à la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré à la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne sous forme d'acompte et de solde dès réception des fonds, et ce, au cours des années où perdurera ce mode de financement ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;

- dit que les crédits nécessaires au versement de cette dotation seront inscrits au budget, article 657351 "subvention de fonctionnement versée au groupement de collectivité de rattachement".

### **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Monsieur Georges FOURRÉ, premier adjoint, explique au Conseil Municipal que la réunion de ce soir a pour but premier d'élire les délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs en septembre prochain.

Madame SANCHEZ Marie est nommée secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur FOURRÉ a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, dénommé 16 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et les deux conseillers les plus âgés soit MM. HERDHUIN Jacques et BOUCHER Jean-Claude ainsi que les deux conseillers municipaux les plus jeunes soit Mme SONNETTE Séverine et M. JEAUNAUX Jérôme. Le Conseil Municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants.

Une seule liste a été déposée, il a été procédé au vote. La liste a obtenu 22 voix.

Sont élus délégués :

M. LANGRENÉ Claude  
Mme NAUDÉ Marie-Josèphe  
M. HERDHUIN Jacques  
Mme SANCHEZ Marie  
M. BOUCHER Jean-Claude  
Mme LAVA Francine  
M. DIDIER Gérard

Sont élus suppléants :

Mme PETIT Marie-Christine

M. PROUVOST Gérard

Mme LEGUILLETTE Marie-Christine

M. FALLET Jean-Luc

Le procès-verbal sera consigné au registre des délibérations.

### **MAITRISE D'ŒUVRE INFRA ETUDES REFECTION SUPERFICIELLE DE VOIRIES SUR LA COMMUNE**

Monsieur FOURRÉ présente le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet INFRA études pour la réfection superficielle de voiries sur la commune, pour les rues de Rudenoise, Louis Martin et Pierre le Givre.

Le montant des honoraires s'élève à 4.200 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le maire à signer cette maîtrise d'œuvre.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CDDL POUR POSE POTEAU INCENDIE VAL DES HAÏS**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au Conseil Général au titre du CDDL pour la pose d'un poteau d'incendie sur la nouvelle voie du Val des Haïs.

### **ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement des chèques suivants :

- SAUR	34.16 €
- SAUR	19.73 €
- EDF	76.01 €

### **CRÉATION DE POSTES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la création de :

- 2 postes d'Adjoints Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe à 35 h hebdomadaires,

et la suppression du :

- poste de garde champêtre.

### **MOTION EN FAVEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le texte proposé par le Conseil Général de l'Aisne en faveur du maintien d'une action publique départementale de proximité et de solidarité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Christine LEGUILLETTE demande si un compte rendu rapide des réunions de commission peut être fait auprès des élus du Conseil Municipal.

Monsieur FOURRÉ répond oui, cela sera fait.

- Madame Séverine SONNETTE informe le Conseil Municipal qu'elle a été contactée pour un cheval en liberté sur la route. Elle a téléphoné à la gendarmerie qui a refusé de se déplacer.
- Monsieur Georges FOURRÉ donne des informations sur les effectifs des écoles élémentaire et maternelle. Il y a toujours un risque de fermeture en élémentaire. Il est attendu un appel de l'inspecteur d'ici quelques jours.

Une demande de réouverture a été faite pour l'école maternelle.

- Madame Francine LAVA présente le programme des manifestations pour la fête patronale et le 14 juillet. Elle sollicite de l'aide à la surveillance des barrières de sécurité pour le défilé de la fête le dimanche 06 juillet.
- Monsieur Jean-Luc FALLET évoque une réunion sur le projet du SCOT des modifications importantes pour le domaine agricole. Une manifestation est prévue le 23 juin à 21 heures à Château-Thierry.

Monsieur FOURRÉ répond qu'il est étonné car la Chambre d'Agriculture a été associée étroitement à l'élaboration de ce document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.